



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 34/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 28 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 05 AVR. 2017

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 21 mars 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, LE GUIRIEC, JOUET, SEIB-TAUPIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. MARQUIER	à	M. BENHADJ
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
M. RIGAUD	à	Mme MAUREL
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN
Mme FERTE	à	Mme JOUET
Mme GARBIN	à	M. DELON

EXCUSÉ : M. MARTIN

SECRETARE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes suite à une augmentation horaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services, il convient d'augmenter l'horaire hebdomadaire de 3 Adjointes Techniques. Cette augmentation étant supérieure à 10 % de la durée hebdomadaire du poste existant, il convient d'ouvrir les postes comme suit :

POSTE	HORAIRE ACTUEL	HORAIRE A CREER
3 Adjointes Techniques	24/35ème	28/35ème

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 mars 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer les postes tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 29 mars 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

